

Une Voirie pour Tous : 3 critères de qualité

La publication "Une Voirie pour Tous" du Conseil National des Transports concernant la sécurité et la cohabitation sur la voie publique au-delà des conflits d'usage met en avant quatre principes généraux pour la conduite des actions portant sur les voiries et espaces publics :

- **Garantir l'accessibilité incontournable** de la voirie aux différents publics et services auxquels elle est destinée.
- **Comprendre la vie "au-delà de la ville"** des différentes catégories d'habitants.
- **Donner à tout un chacun un choix du mode de déplacement** alternatif à la voiture.
- **Décider et choisir en toute lucidité** en arbitrant dans le dialogue sans pour autant céder aux mauvais compromis.

Les **trois critères de qualité** présentés ici concourent à faciliter la mise en oeuvre concrète de ces quatre principes généraux dans l'aménagement des espaces publics.

1 - N'oublier personne

N'oublier personne, c'est n'oublier d'intégrer aucun public ni aucun usager¹ dans les réflexions, le dialogue et les concertations préalables. C'est aussi prendre en compte les problèmes des "tiers absents" tels que les enfants, les personnes âgées, les visiteurs ou les gens de passage.

N'oublier aucun public

C'est intégrer dès le départ toutes les différences d'aptitudes, d'activités et de comportement des personnes constituant le, ou plutôt les publics. L'âge, le sexe, les difficultés spécifiques de mobilité, les handicaps, les contextes de déplacement, les activités poursuivies, les situations d'inactivité ou de loisirs, les comportements des individus ou des groupes de personnes sont les principaux facteurs de réussite ou d'échecs des aménagements et de leurs usages.

N'oublier aucun usager

C'est intégrer dès le départ l'ensemble des usagers de la voie publique que sont les usagers professionnels, les usagers des transports, les divers groupes d'usagers. Les professionnels de l'acheminement, de l'accompagnement, de la santé, de la sécurité, de l'exploitation, de la maintenance font partie des usagers au même titre que les piétons, les usagers vulnérables ou les usagers des différents modes de transports individuels et collectifs.

N'oublier personne ne veut pas dire "faire pour tous", mais décider des priorités en ayant pensé à tous.

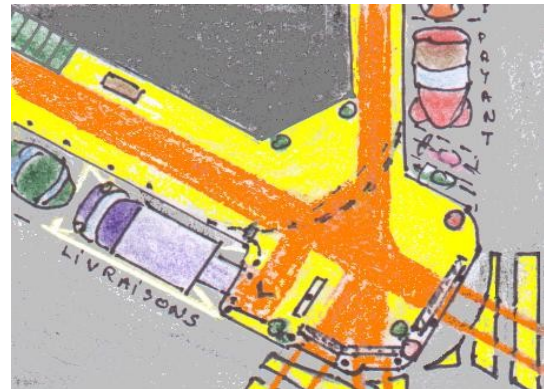
Le corollaire est l'obligation de faire un choix et de prendre des décisions pour imposer, faciliter, permettre, pénaliser ou empêcher l'accessibilité de certains usagers et la pratique de certains usages.

¹ Une méthode de revue de projets permettant de se poser de "bonnes questions" est notamment développée dans l'annexe 5 du rapport "Une Voirie pour Tous" du Conseil National des Transports téléchargeable sur www.cnt.fr

2 - Offrir le trajet le plus court au plus pénalisé

Changer le concept de normalité et offrir les trajets les plus courts et les plus faciles à ceux qui sont les plus lents et qui ont le plus de difficultés à se déplacer permet en outre d'effectuer des aménagements profitables à tous. Cela se traduit concrètement en :

- assurant, en priorité bien sûr, l'accessibilité en toute sécurité pour les services d'urgence, de santé, de secours, de sécurité sans oublier les services à la personne et les livraisons,
- privilégiant les trajets courts et faciles pour les Personnes à Mobilité Réduite, les piétons et les modes de déplacement non motorisés, notamment au niveau des intersections



Offrir les trajets et cheminements les plus directs aux piétons et Personnes à Mobilité Réduite

Cela nécessite d'intégrer aux réflexions préalables le traitement adapté des carrefours, des surfaces, de la sécurité, de la sûreté, des arrêts et des chaînes multimodales de déplacements

3 - Réduire les différentiels

Prévenir les conflits d'usages nécessite en outre de **réduire les différentiels de vitesse, de nombre et de vulnérabilité entre les divers usagers**. La cohabitation ne peut se faire en sécurité que lorsque les vitesses ne sont pas trop différentes, que lorsque les masses critiques des différents usagers sont à peu près équilibrées et que lorsque les vulnérabilités entre usagers sont atténuées. Vitesse, débits et vulnérabilité sont les trois facteurs clés qui permettent de décider de faire cohabiter ou au contraire de séparer les différents usagers de la voie publique.



Réduire les différentiels de vitesse, de nombre et de vulnérabilité par l'aménagement